



Septembre 2017  
Lettre n°33

## Filialisation du Distributeur : bientôt 10 ans

Le Distributeur, responsable du service public national de distribution publique d'électricité, existe depuis 70 ans mais sa filialisation au sein du Groupe EDF date elle de 2008. Et depuis cette date, j'ai l'honneur de siéger au Conseil de Surveillance de l'entreprise au nom de ses salariés. Après ces deux mandats de 5 ans, il est temps d'en faire le bilan.

En 10 ans, j'ai pu mesurer la **transformation de l'entreprise mais aussi de notre environnement** : la crise économique durable, l'ouverture à la concurrence de la fourniture d'électricité, l'explosion du nombre de producteurs décentralisés, les exigences d'un Etat désargenté et des collectivités concédantes vigilantes quant à leur patrimoine, la tentation sécessionniste de certains pôles urbains.

J'ai aussi fait entendre la voix des agents auprès de la Commission de Régulation de l'Energie pour les TURPE 3, 3bis, 3ter, 4 et 5. Ce dernier ignore totalement les besoins de financement de la transition énergétique, et met une pression inacceptable sur les agents du Service Public.

Ces 10 ans représentent près de 80 séances du Conseil, des centaines de dossiers, et de questions écrites adressées au management de l'entreprise. C'est aussi 33 lettres dans lesquelles j'ai partagé avec vous mes analyses, donné des clefs de compréhension, et rendu compte de mon action.

### L'entreprise sera demain encore soumise à des pressions de toutes parts.

Le « Paquet Énergie Climat » en cours de discussion à Bruxelles est dans la **ligne néolibérale de la Commission européenne**, et se révèle porteur de risques pour le modèle énergétique français.

Dans le même temps, **l'Etat français impose une cure d'austérité** aux collectivités locales, et ces dernières s'intéressent à tous les acteurs économiques susceptibles de renflouer les caisses sans passer par la case impôt.

Les fournisseurs alternatifs vont continuer d'utiliser leur direction juridique comme un centre de profit : le **scandale du commissionnement fournisseur** n'est pas prêt de se terminer (cf. mon courrier adressé à la CRE, en annexe) alors que **la bataille autour de l'avenir des tarifs réglementés fait rage**.

**Les avancées technologiques dans les domaines des énergies renouvelables, du stockage de l'électricité et des smart grids** vont permettre la mise en œuvre de dispositions prévues dans la loi sur la transition énergétique telles que l'effacement diffus, l'autoconsommation collective et la flexibilité de la consommation. Ces avancées, qui n'ont pas été anticipées par TURPE 5, **pourraient bouleverser l'équilibre économique d'Enedis**.

**Dans ce contexte, la CFE Énergies continuera de relever les défis à venir, faire entendre la voix des agents et faire vivre les valeurs du Service Public**

**LA CFE ÉNERGIES,**  
**100% LIBRES... 100% VOUS!**

Hervé QUATRELIVRE

Herve.quatrelivre@  
cfe-energies.net

## Déclarations au Conseil du 20 juillet 2017

Les chiffres clefs du premier semestre 2017 révèlent l'effort qui est demandé aux agents, et relativise l'impact de la prime de 400 euros (impact de 17 M€), car l'Entreprise a par ailleurs économisé 27 M€ sur la masse salariale ! Ceci se traduit notamment par le non-respect des engagements concernant les RPCM de 2016. Ils devaient représenter en moyenne 6 % de la rémunération, et dans les faits ils n'en représentent que 5,4 %.

Dans le PMT 2016-2019, la prévision d'effectif à fin 2017 était de 37 050 agents. Dans le PMT 2017-2020, elle était de 36 720. Et on nous annonce 36 458 agents au 30 juin 2017 !

**Les agents ne doivent pas être les victimes expiatoires d'un TURPE 5 révoltant.**

Le Service Public de distribution de l'électricité ne peut pas être désincarné, uniquement digital, ou sous-traité. Enedis, c'est le Service Public de proximité ! Le seul avec la Poste et la Gendarmerie à encore représenter l'Etat dans les territoires.

Et pour l'actionnaire EDF, et son propre actionnaire l'Etat, encourager Enedis à réduire son effectif au-delà de la trajectoire du budget mettrait en risque la politique de transition écologique et les engagements de l'Entreprise envers les autorités concédantes, en investissements comme en qualité.

**La tension monte chez les agents, à tous les niveaux hiérarchiques.  
La Direction ne peut ignorer ce que l'enquête myEDF a révélé !**

Les travaux d'audits internes apportent un éclairage cru sur les conséquences de Cohérence et Subsidiarité. Cette réorganisation, et le plan de productivité associé, ont une incidence forte sur le fonctionnement de l'Entreprise. Les conclusions des audits traduisent la **précipitation dans la mise en œuvre du projet Cohérence et Subsidiarité**. Il faut désormais terminer le chantier, aider les DR à monter en compétence, et plus généralement retrouver un fonctionnement nominal.

L'Entreprise a engagé des transformations majeures avec Linky, des nouvelles chaînes applicatives, le projet Convergence, etc... et elle a simultanément engagé une réorganisation associée à un plan de productivité. La concomitance de ces actions génère des tensions, et fait peser un risque social fort.

Encore une fois, **les agents ne doivent pas être la variable d'ajustement du système. Les agents ont fait énormément d'efforts depuis 20 ans**. Ils aspirent à retrouver une organisation qui a du sens et qui fait vivre les valeurs du Service Public.

Et l'actionnaire doit prendre en compte la valeur patrimoniale d'Enedis et ne pas l'hypothéquer en exigeant des résultats à court terme qui seraient particulièrement contre-productifs sur le long terme.

A l'heure où le Ministre de la Transition Ecologique (et Solidaire ?) sonne le glas du tarif réglementé de vente en électricité pour les particuliers ainsi que de l'organisation actuelle de l'hydraulique, **la Distribution ne doit plus être ponctionnée pour assouvir l'appétit de la Bourse ou du Ministère de l'Economie et des Finances**.

**Ce serait une erreur stratégique dont nous ferions tous les frais,  
et le plus sûr moyen de faire échouer une transition écologique solidaire.**

Hervé QUATRELIVRE  
Administrateur salarié d'Enedis

Monsieur Jean-François CARENCO  
Président  
Commission de Régulation de l'Énergie  
15, rue Pasquier  
75379 – PARIS CEDEX 08

Objet : Réponse à la consultation du 4 mai 2017  
relative au commissionnement fournisseur

La Défense, le 29 mai 2017

Monsieur le Président,

En tant qu'administrateur salarié d'Enedis, j'ai lu avec intérêt la consultation en date du 4 mai 2017 et relative au commissionnement fournisseur.

Si le sujet a fait l'objet de délibérations de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), seule la consultation publique du 3 mai 2016 a abordé des éléments chiffrés. Malheureusement, le sujet était noyé dans l'ensemble des évolutions de TURPE 4 HTB et TURPE 4 HTA/BT, et l'on peut regretter qu'à ce jour la CRE n'a pas publié les réponses à cette consultation. Le sujet a été aussi abordé de manière théorique dans la consultation du 24 mai 2016, au §3.2.4, et effleuré dans la consultation du 27 juillet 2016, au §2.7.3.

A chaque consultation, j'ai écrit à votre prédécesseur pour exprimer la position des agents d'Enedis, dans mes courriers du 17 mai, du 24 juin, et du 15 septembre 2016. La présente consultation est l'occasion pour moi de réaffirmer le point de vue des agents d'Enedis.

Le commissionnement fournisseur est selon moi un sujet à tiroirs, et il est nécessaire de passer du temps pour en comprendre la justification et les péripéties. De plus, un certain nombre d'éléments relatifs à ce dossier sont couverts par le secret des affaires.

Je note que le titre de la consultation porte à confusion, puisqu'il indique que la CRE « *consulte les acteurs du marché* ». Pour ma part j'ai considéré qu'il s'agit d'une consultation ouverte à toutes les parties prenantes. En effet, il est question d'augmenter le tarif d'acheminement pour que les gestionnaires de réseau de distribution (GRD) versent des centaines de millions d'euros aux fournisseurs. Cette opération se veut neutre pour les GRD mais l'ensemble des parties prenantes et notamment **les consommateurs ont le droit de savoir pourquoi le tarif d'acheminement va facialement augmenter sans que le Distributeur puisse disposer de ressources supplémentaires pour investir sur le réseau de distribution** et donc améliorer la qualité du service rendu aux consommateurs finals.

Le communiqué de presse de la CRE en date du 12 mai 2017 affirme que cette opération sera « *sans conséquence pour les utilisateurs* ». Nul doute que cette affirmation se révélera correcte pour les consommateurs bénéficiant (pour combien de temps encore ?) des tarifs réglementés de vente (TRV), puisque ces derniers sont désormais déterminés par la CRE.

En revanche, je considère que cette affirmation est plus qu'optimiste pour les clients en offre de marché, et notamment pour les entreprises et les collectivités locales. Ces derniers seront d'ailleurs ravis d'apprendre que cette dîme bénéficiera notamment à des activités off-shore (voir le point 7).

Par ailleurs, sauf erreur de ma part, cette mécanique de commissionnement est sans équivalent dans le monde de l'énergie. La France semble une fois de plus être un point singulier en Europe, sans que cette singularité ne relève des missions de Service Public.

Enfin cette mécanique risque fort de renforcer l'opacité des factures d'énergie, en opposition avec les travaux de la Commission européenne et du Parlement européen sur le paquet « Une énergie propre pour tous les Européens »<sup>1</sup>, et notamment l'objectif « Adopter des mesures équitables pour le consommateur », lequel indique<sup>2</sup> : « *Les consommateurs disposeront d'une meilleure information au sujet de leur consommation d'énergie et des coûts associés grâce à des factures d'électricité lisibles. Les fournisseurs devront afficher de manière claire les informations de base sur chaque facture et indiquer le coût de l'énergie, de l'acheminement et des taxes et prélèvements de la même manière pour plus de clarté.* »

Les points 1 à 12 développés dans les pages qui suivent détaillent les éléments qui posent problème dans cette consultation, depuis le rapport de PMP qui – avec ses tableaux de chiffres blanchis – ressemble au catalogue d'une exposition d'art minimaliste, jusqu'à la modification surprise de la composante CARD des clients BT ≤ 36 kVA pour justifier un commissionnement de 6,50 € alors qu'il devrait être très inférieur à 6 € (l'impact de cette seule mesure sera de 2,9 M€ en 2018).

**Avec un tel niveau, le contrat unique ne doit plus être une fatalité, car il constituerait un abus de position dominante de la part des fournisseurs. L'intérêt des usagers doit primer !**

Le TURPE HTA/BT embarque l'acheminement transport (lequel va augmenter de 6,76 % dans l'indifférence générale) et désormais une composante de commissionnement fournisseur. Quand et comment les ménages français seront-ils informés de la composition de leur acheminement, et de la destination de l'argent qu'ils versent ?

**En attendant, les observateurs auront beau jeu de voir en Enedis un distributeur qui ne maîtriserait pas ses coûts et qui amputerait le pouvoir d'achat des Français.**

Comme je l'ai écrit à votre prédécesseur, les TURPE successifs ont rendu la situation des agents d'Enedis insupportable. TURPE 3bis, 3ter et 4 ont fait croître le nombre de signalements de risques psycho-sociaux. Avant même sa mise en œuvre, **TURPE 5 est déjà en train de rendre explosive la situation sociale d'Enedis**. Cette consultation est vécue comme une ultime provocation alors que, pour tenter de sauver ce qui peut encore l'être du Service Public conçu par le Conseil National de la Résistance, la CFE-CGC Energies s'est vue dans l'obligation de déposer un recours contre TURPE 5.

Le Président Marcel BOITEUX a prédit que nous boirions le calice de l'ouverture du marché jusqu'à la lie. Je crains malheureusement qu'il ait plus que raison aujourd'hui.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.



<sup>1</sup> <https://ec.europa.eu/energy/en/news/commission-proposes-new-rules-consumer-centred-clean-energy-transition>

<sup>2</sup> « *Consumers will be provided with better information about their energy consumption and their costs through clear electricity bills. Suppliers will have to prominently display basic information on every bill, and report energy costs, network charges and taxes/levies in the same way for clarity* ». Source : [https://ec.europa.eu/energy/sites/ener/files/documents/technical\\_memo\\_marketsconsumers.pdf](https://ec.europa.eu/energy/sites/ener/files/documents/technical_memo_marketsconsumers.pdf)